

Gorges du Viaur et Lac de Bages (Pont de Salars)

PR n° 31 du topo-guide « L'Aveyron à pied »

PDESI

Plan
Départemental
des Espaces,
Sites
et Itinéraires



Activité : RANDONNÉE PÉDESTRE

- Longueur du circuit : 15 km
- Durée du circuit : 4h15
- Dénivelé positif : 450m

Handi-site * :

Moteur : NON
Visuel : NON
Mental : NON

CONFORT / AMENAGEMENTS :

- Sanitaires : OUI
- Aire de pique-nique : NON
- Parking : OUI
- Autres activités sportives : NON
- Point d'eau : NON
- Parking bus : OUI

* Légende : - OUI : pratique autonome et pratique accompagnée possibles
- NON : pratique autonome et / ou pratique accompagnée impossible(s)

Informations complémentaires :

Ce site est en accès libre et gratuit toute l'année.

Attention, sensibilité du lieu en mars et avril
(cf. *Recommandations environnementales*)

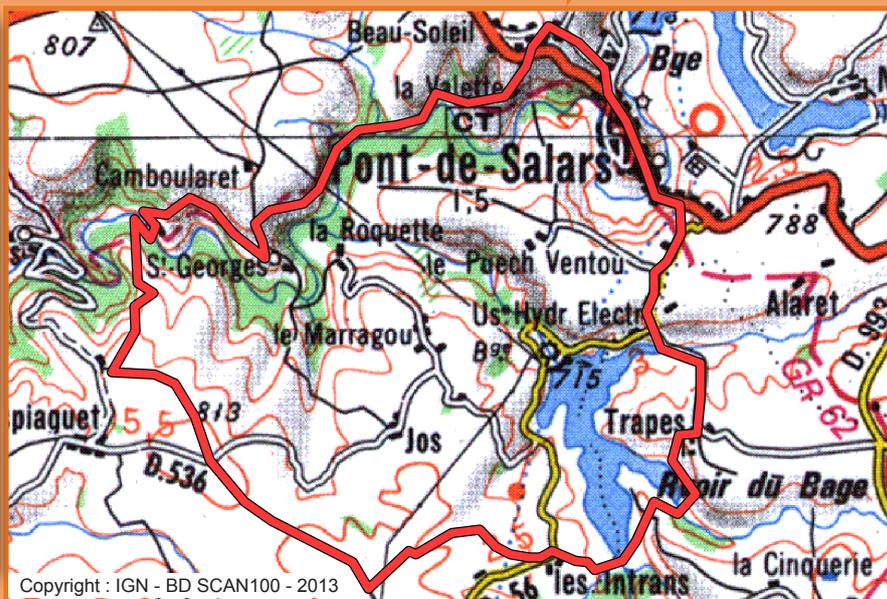
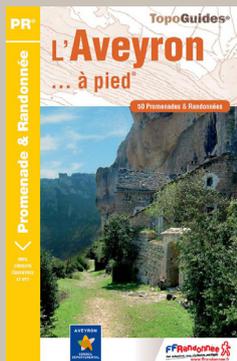
«Des propriétaires vous accueillent,
en respectant ce lieu, vous en assurez la pérennité»



ATTENTION

Cette plaquette présente un itinéraire. Elle ne suffit en aucun cas à randonner en toute sécurité. Le topo-guide, contenant une carte IGN détaillée et le descriptif du circuit, et le balisage du terrain restent les outils indispensables de tout randonneur.

Le topo-guide «L'Aveyron... à pied» est disponible en librairie ou au siège du Comité Départemental de Randonnée Pédestre.



Copyright : IGN - BD SCAN100 - 2013

Recommandations de sécurité

Le milieu naturel peut être instable, changeant et donc DANGEREUX. Avant de pratiquer sur ce lieu, **assurez-vous que toutes les conditions de sécurité sont réunies** pour minimiser les risques inhérents au milieu naturel.

Quelques consignes :

- choisir l'itinéraire de randonnée en fonction de sa condition physique,
- disposer d'un équipement adapté (chaussures de randonnées, sac à dos, vêtements adéquats, téléphone portable, eau et provisions...)
- s'informer des conditions météorologiques avant de partir,
- ne pas s'écarter des chemins, notamment en période de chasse.

Les informations contenues dans ce document sont fournies à titre indicatif et sous réserve d'interventions qui modifieraient les caractéristiques du lieu. Elles ne sauraient engager la responsabilité du Conseil Départemental.

Recommandations environnementales

Vous allez traverser une zone fréquentée par le Milan Royal. Cette espèce protégée est particulièrement sensible au dérangement, notamment durant sa période de reproduction (mars / avril). Nous vous remercions par avance d'être le plus discret possible.

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chacun de ne pas mettre en péril l'équilibre du milieu naturel. Nous vous invitons à :

- rester sur les chemins balisés,
- respecter les cultures et les animaux, refermer derrière vous les barrières et clôtures et respecter les limites de propriété,
- être courtois avec les autres randonneurs, les autres amoureux de la nature et les autochtones,
- respecter la faune et la flore,
- être silencieux et discrets,
- ramasser vos déchets,
- ne pas allumer de feu,
- ne pas ramasser ou cueillir les fleurs, les plantes.

«La nature ne nous appartient pas ; elle nous est prêtée par nos enfants»

Randonneurs, vous êtes des observateurs privilégiés de la nature. Aidez-nous à la préserver en nous signalant les anomalies que vous pourriez rencontrer au cours de vos randonnées. Pour nous alerter, utilisez les fiches éco-veille, disponibles sur le site Internet du Comité Départemental de Randonnée Pédestre (<http://aveyron.ffrandonnee.fr>), rubrique téléchargement ou sur le site Internet du Conseil Départemental, rubrique PDESI.



Credit photo : Thierry VERGELY